

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE139

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 10 TER

A l'alinéa 1, substituer au mot :

« entreprise »,

les mots :

« ou plusieurs entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

On peut très bien imaginer qu'un projet socialement innovant soit porté par un collectif d'entreprises travaillant ensemble.